



P 1406

ID 4291

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Fabien POLAIN

Luxembourg, le 18 novembre 2019

Objet : Votre pétition 1406 – Il faut intensifier les contrôles routiers sur l'autoroute par des véhicules de police banalisés pour les personnes qui ont pour habitude de rouler sur la bande de gauche à faible vitesse, alors que le trafic ne justifie pas de se trouver à gauche.

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur François Bausch  
Ministre de la Mobilité et des Travaux  
publics  
L-2940 Luxembourg

Luxembourg, le 18 novembre 2019

Objet : Pétition 1406 – Il faut intensifier les contrôles routiers sur l'autoroute par des véhicules de police banalisés pour les personnes qui ont pour habitude de rouler sur la bande de gauche à faible vitesse, alors que le trafic ne justifie pas de se trouver à gauche.

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 13 novembre 2019, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

## PETITION ORDINAIRE 1406

### **Intitulé de la pétition:**

Il faut intensifier les contrôles routiers sur l'autoroute par des véhicules de police banalisés pour les personnes qui ont pour habitude de rouler sur la bande de gauche à faible vitesse, alors que le trafic ne justifie pas de se trouver à gauche.

### **But de la pétition:**

Il faut intensifier les contrôles routiers sur l'autoroute par des véhicules de police banalisés pour les personnes qui ont pour habitude de rouler sur la bande de gauche à faible vitesse, alors que le trafic ne justifie pas de se trouver à gauche.

**Dépôt:** le 09.10.2019 à 10:16

**Pétitionnaire:** Fabien Polain